

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 02314

Numéro SIREN : 522 149 566

Nom ou dénomination : PROJECTURE

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2019 sous le numéro de dépôt A2019/031072

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE LYON**

A2019/031072

**Dénomination :** PROJECTURE  
**Adresse :** 17 Avenue Gambetta 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE  
**N° de gestion :** 2010B02314  
**N° d'identification :** 522149566  
**N° de dépôt :** A2019/031072  
**Date du dépôt :** 19/09/2019  
**Pièce :** Décision(s) de l'associé unique du 28/06/2019 DASU

5340081



5340081

**PROJECTURE**  
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 €  
Siège social : 17 avenue Gambetta, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE  
522 149 566 RCS LYON

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 28 JUIN 2019**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit juin à neuf heures quarante-cinq,*

La société OOVERTURE, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 17 avenue Gambetta, 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE, immatriculée sous le numéro 491 633 541 RCS LYON, représentée par son gérant, Monsieur Ignace VANTORRE,

Associée unique de la société PROJECTURE,

[...]

**II - A pris les décisions suivantes :**

- [...]
- Décision à prendre quant au renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

**QUATRIEME DECISION**

---

Les mandats de la société AREs X.PERT AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier ROUSSET, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

**CINQUIEME DECISION**

---

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

**EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

La Présidente,  
p/la société OOVERTURE,  
Ignace VANTORRE

